Coulommiers

PLAN LOCAL D'URBANISME

Coulommiers constitue un véritable territoire intermédiaire, entre la métropole urbaine parisienne et la ruralité environnante. La commune reste attentive, dans cette perspective, à préserver son cadre de vie et son rôle de centralité, comme en témoignent les orientations de son Plan Local d'Urbanisme :
– Développer le rayonnement urbain, économique et touristique de la ville,
– Renforcer la capacité d'attraction de la ville et améliorer son accessibilité,
– Préserver la qualité urbaine, les paysages et l'environnement.

La communauté d'agglomération en lien avec la Ville de Coulommiers a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Règlement Local de Publicité (RLP). Le PLU et le RLP de Coulommiers ont été approuvés par la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie le 27 février 2020.

Qu'est-ce qu'un P.L.U. ?

Le PLU est un document juridique qui cadre le développement de la commune pour les années à venir en terme de population, d'aménagements, d'environnement… C'est l'expression du visage futur de Coulommiers.
Reflet d'une véritable politique urbaine, il est un document à la fois stratégique et opérationnel. Il privilégie la prise en compte globale des enjeux et le projet urbain. Lisible pour les citoyens, il facilite la concertation.
Le PLU est l'outil de référence pour accorder ou refuser les permis de construire. Il définit la destination du sol (habitations, activités, espaces naturels…) et les conditions d'implantation des éventuelles constructions (hauteur, stationnement, surface de plancher constructible…).

Documents du Plan Local d'Urbanisme

- **Dossier PLU**
  - P2-1 Coulommiers_rapport 1
  - P2-2 Coulommiers_rapport 2
  - P3 – Coulommiers – PADD
  - P4 – Coulommiers – OAP
  - P5 – Coulommiers – Règlement
  - P6 – Coulommiers – Zonage (A0 – 5000e)
- **Annexes**
  - P7 – Annexes Sanitaires
  - P8 – Liste et fiches servitudes

- P8 – Plan Servitudes d'Utilité Publique

P9 – Informations diverses :

1. 9.1. Argiles
2. 9.2. Remontées de nappes
3. 9.3. Périmètres des ZAC
4. 9.4. Espaces Naturels Sensibles
5. 9.5. Etude zones humides

- P10 – CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE (A4-RV-NB)
  - P11 – PPRi – Reglement
  - P11 – PPRi – Zonage
  - P12 – Rapport d'enquête publique

Mis à jour le 09 juillet 2020

MAIRIE DE COULOMMIERS

13 rue du général de Gaulle
77120 COULOMMIERS

01 64 75 80 00

Nous contacter

Copyright 2025 Mairie de Coulommiers